

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Séance du 05 octobre 2011

L'an deux mille onze

et le 05 octobre,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mme HENRY Mireille – Mme GILLES Christine - ADJOINTS

Mme DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ Jeanine – de CHAZERON FELICI Nathalie - Melles AMBROSIO Angélique – ARROUCHE Mounia - M. POOS Julien - Mmes CUCCIA Andrée – M. BONO Guy - MICHEL Françoise – MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme LAUFRAY Olga - MM. BERNOT Georges - TOSI Michel – Mmes BOUYA Corine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David

ABSENT EXCUSE : M. BERTON Christian -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 71/11 - Avenant n° 1 à la convention cadre Natura 2000

Mme HENRY rappelle à l'assemblée la délibération n° 111/09 en date du 14/12/09 relative à la signature de la convention cadre Natura 2000 « Animation, mise en œuvre du document d'objectifs », au recrutement d'un agent de catégorie A pour assurer cette mission, ainsi qu'à la prise en charge de la totalité des dépenses afférentes par l'Etat (50%) et l'Europe (50%).

Mme HENRY indique qu'il convient de mettre à jour le diagnostic biologique sur les sites Natura 2000 « Crau » et « Crau centrale-Crau sèche » par la réactualisation partielle du volet « Habitats naturels » et du volet « Avifaune », pour un montant prévisionnel de 50 000 €. Cette dépense est prise en charge en totalité par l'Etat (50%) et l'Europe (50%).

Le démarrage prévisionnel de l'opération est prévu pour octobre 2011 et doit se terminer, après notification du marché, dans un délai de :

- 5 mois pour le volet « Habitats naturels »
- 12 mois pour le volet « Avifaune »

En conséquence, Mme HENRY demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce projet et autoriser M. le Maire, à Signer l'avenant n° 1 à la convention cadre Natura 2000 et la convention financière correspondante, pour une aide de 25 000 €.

En ce qui concerne, la demande de financement auprès de l'Europe, Mme HENRY demande à l'assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA, d'un montant de 25 000 €,
- d'approuver le plan de financement indiqué ci-dessous,
- de s'engager à :
 - prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité,
 - s'engager à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
 - s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire
 - s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

L'opération devra être terminée et payée dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits

DEPENSES	RECETTES
. coût de l'opération	. subvention Etat 25 000,00 . subvention Europe 25 000,00
TOTAL HT	----- 50 000,00

La dépense est inscrite au budget de l'exercice.

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 05 octobre 2011.

LE MAIRE

